



RAPPEL DE LA COMMISSION PREVENTION

PROTOCOLE D'APRES MATCH

Ce protocole d'après match est à faire respecter impérativement à la fin de tout match **à compter de ce jour** (voir document en rubrique Commission Prévention).

Il est applicable à tous les matchs seniors masculins et féminins à 11.

Un courriel a été envoyé à chaque président le mardi 1er Février 2022.

Utilisation de la FMI en U13



Suite à la décision du Comité de Direction en date du 13 Décembre 2021, la F.M.I. sera mise en place pour les compétitions U13 à compter de la prochaine phase.

De ce fait, les correspondants Footclubs doivent créer un compte utilisateur pour chaque responsable d'équipe U13.

Le Secrétariat se tient à la disposition des correspondants Footclubs.

Ce lundi 28 février, Joël Malin, Président du District, a eu le plaisir de remettre un chèque pour le fonds de dotation de l'AFM Téléthon.



Pour rappel, la Commission Féminine du District avait organisé un plateau féminin le 4 décembre dernier à Manziat. L'opération « 1 but marqué = 1 euro » avait ainsi permis d'alimenter le compte du Téléthon.

Monsieur Goy et Madame Gaudy, respectivement Responsable administratif et financier de la Coordination AFM Téléthon de l'Ain et Animatrice du secteur d'Ambérieu en Bugey, représentaient Madame Martinet, Présidente de la Coordination. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'édition 2022, en espérant des conditions météorologiques plus

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Nouveau protocole d'après match décidé par la Commission Prévention et à appliquer dès la reprise

Pour faciliter la sortie de terrain de tous les acteurs d'un match, la Commission Prévention a instauré un nouveau protocole de fin de match. Il sera mis en application, à titre d'essai, pour toutes les équipes seniors après la trêve de cette saison 2021/2022.

*A la fin de la rencontre, tous les participants au match se serrent la main (**le salut en fin de match se fera, pour l'instant, sans serrage de mains, en attendant des jours meilleurs**). Puis, l'équipe recevante, à l'exception de son capitaine, reste sur le terrain dans le rond central, avec les remplaçants et le ou les coachs.*

L'équipe visiteuse au complet quitte le terrain avec les 2 capitaines, le ou les coachs, l'arbitre central, les 2 arbitres assistants et les délégués de terrain pour rentrer aux vestiaires.

Après la rentrée aux vestiaires de l'équipe visiteuse, l'équipe recevante sort du terrain pour rejoindre son vestiaires, attendue par l'arbitre et les 2 assistants qui rejoignent ensuite leurs vestiaires.

Merci de bien vouloir mettre en application ce nouveau protocole dès vos prochains matchs.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 01.03.2022

CERTIFICAT MEDICAL

SABIN Christophe : indisponibilité médicale jusqu'au 13.03.2022.

MOKRANE Yvon : indisponibilité médicale jusqu'à la fin du mois de Mai 2022.

ROBIN Jean-Yves : indisponibilité médicale jusqu'au 30.06.2022.

BELLON Emilien : indisponibilité médicale jusqu'au 11.04.2022.

COURRIERS ARBITRES

PITOU Willy : courrier pris en compte. Réponse faite par le Président de la Commission.

BEDJA Madjid : courrier pris en compte.

DAOUARA Ghazi : pass vaccinal non valide.

GUEDRA Kevin : pass vaccinal non valide.

BLANC Jean-Luc : courrier pris en compte.

VAUDON Antony : courrier pris en compte.

PIQUET Baptiste : accompagnement d'un arbitre stagiaire.

COURRIERS CLUBS

A S ATTIGNAT : demande d'arbitre officiel pour le match F C VALSERINE 2 / A S ATTIGNAT 2 D5 du 06.03.2022. Réponse faite.

U S IZERNORE : demande d'arbitre officiel pour le match F C VALSERINE 2 / U S IZERNORE 2 D5 ainsi que pour le match VEYZIAT 2 / U S IZERNORE 2 D5. Réponse faite.

F C COTIERE LUENAZ : demande d'arbitre officiel pour le match BALAN F C 1 / F C COTIERE LUENAZ 2 D4 du 13.03.2022.

INFORMATIONS

Commission de Discipline : transmission du rapport d'ALBAN Bernard, délégué.

Commission d'Appel : transmission du compte-rendu d'une audition.

Le Président,
Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN

*_**

FORMATION INITIALE ARBITRAGE

Une dernière formation initiale en arbitrage (pour devenir arbitre officiel) devrait avoir lieu durant le mois de Mai.

Dès que les dates seront fixées, la Commission se chargera de les communiquer via le Procès-Verbal et site du District de l'Ain de Football, mais aussi sur les messageries officielles des clubs.

APPEL à CANDIDATURE



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

LE DISTRICT DE LA LOIRE RECRUTE

Le District recherche un

CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL EN ARBITRAGE

MISSIONS :

- Promouvoir l'arbitrage.
- Formation, recrutement et fidélisation des arbitres.
- Participer à la communication et à l'image de la fonction d'arbitre.
- Réunions dans les clubs (incitation à l'arbitrage, référents arbitres dans les clubs, intégration des arbitres dans les clubs).
- Organisation des cours d'arbitrage.
- Détecter, promouvoir et former les arbitres pouvant accéder en Ligue.
- Prospection dans les établissements scolaires et universitaires.
- Organisation de stages (en relation avec la Commission d'Arbitrage) et uniformisation de la formation.
- Organisation des « journées » détection dans les écoles de foot chez les jeunes joueurs, en liaison avec la Commission Technique.
- Information sur les possibilités de promotion arbitrale.
- Participation aux stages des éducateurs avec une formation plus poussée.
- Suivi et gestion des candidats arbitres et jeunes arbitres débutants avec des tuteurs.
- Animation de la rubrique « arbitrage » sur le site Internet (en relation avec le responsable du site).
- Travailler en collaboration avec une Equipe Technique Régionale de l'Arbitrage.
- Adhérer et participer à la politique générale de la Ligue et du District, notamment à travers des missions concernant la prévention et la lutte contre les incivilités (Formation, interventions dans les clubs).

PROFILS :

- De formation Bac + 2 de préférence, vous justifiez d'une expérience significative dans l'arbitrage d'au moins cinq années. Vous maîtrisez parfaitement les techniques d'arbitrage et les lois du jeu. Une expérience d'arbitre fédéral serait un atout appréciable. La maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint, Internet) est indispensable.
- Bonne connaissance requise de l'arbitrage, c'est-à-dire ancien arbitre ayant évolué au minimum au niveau régional.
- Grande motivation, disponibilité, autonomie, capacité de synthèse, de rédaction.
- Doté(e) d'un esprit d'ouverture avéré, dynamique et pédagogue, vous faites preuve d'un excellent relationnel et d'une capacité à travailler en équipe.
- Force de proposition, vous êtes capable d'initier un projet, d'en assurer la mise en œuvre et le suivi dans le respect des contraintes organisationnelles et budgétaires définies.
- Permis VL et véhicule obligatoire.
- Horaires atypiques (soirées, week-ends ...)

AVEC LES CLUBS POUR LES CLUBS

1



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

ELEMENTS PRATIQUES :

- Contrat à Durée Indéterminée, à temps complet.
- Indice contractuel CTDA/CTRA de la convention collective des administratifs du football.
- Poste à pourvoir rapidement.
- Poste basé au siège du District de la Loire de Football, 2 rue de l'Artisanat, à Saint-Priest en Jarez (42270).
- Déplacements réguliers à prévoir sur le territoire du district.

Les candidatures manuscrites, assorties d'un Curriculum Vitae détaillé et d'une lettre de motivation, doivent être adressées **avant le 31 mars 2022** à :

Monsieur le Président du District de la LOIRE de Football
2, Rue de l'Artisanat 42270 SAINT- PRIEST EN JAREZ

PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION PREVENTION

DU 24/02/2022

Présents : J. BELPALME – A. BOZONNET - G. JACUZZI - M. MAITRE – P. PITARD

Excusés : A. BERNARD - J. MALIN

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 27/01/22

Approuvé

2/ Fiches prévention

Retour fiches « éducateurs » depuis le début de la saison :

Championnats	Nombre de fiches Renvoyées	Nb commentaires « réservés »	Nb commentaires « très réservés »
D3	52	0	0
D4	92	7	1
FEMININES à 11	20	2	2
U18	106	2	2
U15	111	8	0

3/ Matches sensibles

Du 6/03 au 20/03/22 (3 journées) :

- . 17 matchs sensibles (3 en D1, 6 en D2, 4 en D3, 4 en D4)
- . 2 matchs à risques (1 en D1, 1 en D3)

La Commission rappelle que les demandes de délégués doivent être faites au moins 15 jours avant la rencontre, quels que soient les demandeurs.

La Commission Prévention est toujours en manque de délégués. N'hésitez pas à contacter le District si vous êtes intéressé(e) de rejoindre l'équipe en place.

3/ Courriers divers

Rencontre U15 du 06/02/2022 : Entente Rives de l'Ain-Hautecourt / Arbent Marchon.

Une réponse sera faite au club d'Arbent Marchon. Un courrier sera également adressé à Mme la Déléguée de terrain de Rives de l'Ain.

4/ Clubs à aider

Le compte-rendu de cette réunion a été adressé aux clubs présents.

5/ Protocole d'après-match

La Commission rappelle aux clubs que ce protocole est applicable dès à présent.

Pour tout dysfonctionnement de ce protocole d'après-match, la Commission Prévention se rapprochera de la Commission des arbitres, afin qu'un courriel soit envoyé par les arbitres sur l'adresse du District : district@ain.fff.fr, qui fera suivre.

La Commission Prévention travaillera pour éventuellement mettre en place ce protocole sur les rencontres des équipes jeunes à 11 pour la saison 2022/2023.

6/ Bénévoles du mois

Tirage au sort pour le mois de février 2022 : Florent COMTET (AS ATTIGNAT)

Ce bénévole sera récompensé par le District en novembre 2022.

La Commission rappelle que les e-mails de candidatures des clubs pour leurs bénévoles se font en début de saison.

7/ « Petit filet »

L'article est prêt et sera transmis pour la prochaine parution.

8/ Réunions entre clubs de la même poule

Elles concerneront les niveaux seniors D1 (1 poule) D2 (2 poules) et D3 (3 poules).

Ces réunions se tiendront au sein du District à VIRIAT. Chaque club recevra une invitation précisant la date et l'heure fixées. Il sera représenté par son Président (ou son représentant licencié du club) et un éducateur de l'équipe concernée. Deux personnes maximum par équipe. Respect des consignes sanitaires qui seront appliquées au moment de ces réunions.

9/ Dates à retenir

Les membres de la Commission Prévention sont invités à indiquer leur présence sur les événements du District à venir, sous réserve de la situation sanitaire (pour l'instant, pass sanitaire obligatoire) :

02/04/22 : Finales du Festival foot U13 à BELLIGNAT (journée)

21/05/22 : Journée départementale U7 à MONTMERLE SUR SAONE (après-midi)

11/06/22 : Plateau Départemental U11 à CHALAMONT (journée)

12/06/22 : Journée départementale du foot féminin à PERONNAS (après-midi)

Fin de la réunion 19h45

Prochaine réunion : JEUDI 31/03/2022 à 18h au District.

Protocole d'après-match

Ce protocole d'après match est applicable à tous les matchs seniors masculins et féminins à 11 dès le mois de janvier 2022.

Pour faciliter la sortie du terrain de tous les acteurs d'un match, la Commission Prévention a instauré un nouveau protocole de fin de match.

- A la fin de la rencontre, tous les participants au match se serrent la main excepté en cette période d'interdiction suite au Covid.
- L'équipe recevante, à l'exception de son capitaine, reste sur le terrain dans le rond central avec ses remplaçants et son (ou ses) coachs.
- L'équipe visiteuse au complet quitte le terrain avec les deux capitaines, son (ou ses) coachs, l'arbitre central, les deux arbitres assistants et les délégués de terrain pour rentrer aux vestiaires.
- Après la rentrée aux vestiaires de l'équipe visiteuse, l'équipe recevante sort du terrain pour rejoindre son vestiaire, attendue par l'arbitre et les deux assistants. Ils rejoignent ensuite leurs vestiaires.



DELEGATIONS

RECHERCHE DELEGUES

La Commission est à la recherche de délégués.

Un appel est lancé pour de nouvelles candidatures, en direction de toute personne désirant s'investir et rester en contact avec le terrain.

Patrick PITARD se tient à la disposition de toutes les personnes intéressées pour leur présenter plus en détail les différentes missions. Elles peuvent également se mettre en contact directement avec le District.

COMMISSION DES RECOMPENSES

Médailles d'Argent du District

Les clubs souhaitant récompenser des dirigeants méritants ayant plus de 4 ans d'ancienneté comme licencié bénévole, peuvent demander la médaille d'argent du district en se servant de l'imprimé figurant sur le site du district dans la rubrique « documents ». 2 demandes maximum par club transmises au district avant le **30 Avril 2022**.

Conditions requises :

- . Etre bénévoles et licenciés dans le club depuis 4 ans (au moins)
- . 2 demandes (maximum) par club
- . Envoi des demandes dans les délais impartis et dûment remplies

Nota

Pour les autres médailles (vermeil, or, ligue, etc...), c'est seulement le district qui établit la liste des récipiendaires suivant le listing des médaillés, donc ne pas faire de demande pour ces cas-là.

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

RAPPEL AUX CLUBS !

Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référénts en arbitrage

42.1) Les arbitres sont désignés par la commission de l'arbitrage du district.

En cas d'absence de celui-ci ou en cas de non-désignation, l'arbitre et les arbitres assistants sont désignés dans les conditions définies dans les paragraphes ci-après.

En cas de non-respect des conditions de désignations, le club plaignant doit émettre des réserves, sur la feuille de match, avant le début de la rencontre, selon les procédures en vigueur.

42.2) Le règlement des arbitres s'effectue à la mi-temps, dans le vestiaire, par le club recevant.

42.3) Si l'arbitre désigné est absent 15 mn après l'heure prévue pour le début de la partie, les équipes en présence doivent présenter chacune un arbitre majeur pour les matchs seniors. Le sort désigne celui qui dirige la partie. Ce dernier est considéré au même titre qu'un arbitre officiel.

Si un arbitre officiel, non désigné ce jour-là par la commission des arbitres et non "indisponible", se trouve sur le stade et ne fait pas partie des clubs en présence, il a priorité.

Dans ce cas, l'arbitre perçoit uniquement le montant des frais de fonctionnement selon les tarifs en vigueur.

42.4) En absence de désignation d'arbitre par la commission des arbitres (pour les catégories U15, U17, U19, Féminines à 11, Seniors) sauf en D5, les articles suivants sont appliqués.

42.5) En cas de match entre 2 clubs n'étant pas en règle avec le statut de l'arbitrage, c'est le tirage au sort (à la pièce) qui désigne le club devant arbitrer la partie.

42.6) En cas de match entre un club en règle avec le statut de l'arbitrage et un club en infraction avec ce même statut, c'est le club en règle avec le statut de l'arbitrage qui est désigné pour arbitrer la partie.

42.7) En cas de match entre 2 clubs en règle avec le statut de l'arbitrage, le match est arbitré par un représentant du club recevant.

42.8) En cas de match à rejouer pour faute technique d'arbitrage ou faute administrative des instances, les dépenses occasionnées par les déplacements des arbitres, délégués et équipe visiteuse sont prises en charge par les instances.

42.9) En D5, les rencontres seront arbitrées selon les possibilités en première phase et au premier niveau en deuxième phase selon l'article 42. En deuxième phase au deuxième niveau, les rencontres sont arbitrées par le club recevant en priorité, sauf si un arbitre officiel ou joueur exclu devant arbitrer est désigné.

42.10) Le dirigeant susceptible de remplir des fonctions d'arbitrage, dans quelque catégorie que ce soit, doit avoir fait valider le certificat médical figurant sur la demande de licence.

42.11) Tout arbitre désigné par la commission des arbitres (quel que soit le mode de convocation) n'honorant pas celle-ci et tout arbitre déclaré indisponible ne peut en aucun cas arbitrer une autre rencontre.

Réunion du 1^{er} Mars 2022

Présents : MM DELIANCE, BOURDON, VERNAY, PELLET, BACONNET.

Excusé : M. GUTIERREZ

Courrier :

- du club d'Attignat à propos de l'inscription des délégués sur la FMI.
- du club de Portes de l'Ain sur une question à propos d'un forfait.



Rappel !

- Lorsqu'une réserve est notifiée sur une FMI (réserve d'avant match et d'après match), elle doit être confirmée par le club sous 48 heures par mail ou courrier envoyé au District.

*- La formulation d'une réserve ne doit pas citer un article (article 22.2 par exemple) mais doit être **impérativement motivée**.*

Si ces 2 conditions ne sont pas remplies, la réserve ne sera pas prise en compte.



Dossier n° 112

Match n° 23551822 : Misérieux Trévoux 3/Côtière Luenaz 1 – Seniors D2 poule A – du 20/02/2022

Réclamation d'avant match du club de Côtière Luenaz contre Misérieux Trévoux 3.

La réserve d'avant match est d'une part mal motivée, pas assez précise et d'autre part, elle mentionne l'article 22.2 qui décrit plusieurs situations.

Par conséquent, la réserve d'avant match est non recevable.

La confirmation d'après match envoyée au District dans les 48 heures reprend dans sa formulation les mêmes termes que la réserve d'avant match inscrite sur la FMI.

De ce fait, la confirmation est donc non recevable.

La commission confirme le score acquis sur le terrain.

Le club de Côtière Luenaz est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 1^{er} mars 2022

Courriers :

Belley Cs : problème d'éclairage rencontre D4 du 12 mars reportée au 13 mars (à voir rencontres suivantes).

Chaneins Isn Fc : pas de terrain disponible demande au club adverse pour recevoir D5 niv.1 poule B.

Montluel Fc : accord pour recevoir Chaneins Isn Fc le **3 avril** au stade municipal de MONTLUEL.

Nantua Us : changement de terrain rencontre D1 du 6 mars.

Plastic Vallée Fc : accord pour recevoir la rencontre D1 du 6 mars.

Thoissey Esvs : rencontre D5 poule F du 5 mars au stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHALARONNE.

Chaneins Isn Fc : modification rencontre D5 poule B du 13 mars.

Foot Trois Rivières : accord pour modification rencontre D5 poule B du 13 mars.

Plaine de l'Ain Fc : rencontre D1 poule A du 6 mars au stade A. LATOUD à LOYETTES

St Martin du Mont Esr : demande pour changement d'horaire D2 poule A et D3 poule C.

Côt. Luénaz Fc : refus pour rencontre D2 poule A à 15h30.

Modifications rencontres :

Compétition :	D1	Poule :	A	N° de match :	23551465
Rencontre :	Nantua Us 1 - Ambérieu Fc 1				
Initialement prévu le :	06/03/2022	Heure :	15h00	Terrain :	Municipal de NANTUA
Aura lieu le :	06/03/2022	Heure :	15h00	Terrain :	Complexe intercom. de BELLIGNAT
Commentaire :	Terrain annexe synthétique.				

Compétition :	D3	Poule :	C	N° de match :	23556539
Rencontre :	St Martin du Mont Esr 2 - St Vulbas Berges du Rhône Fc 2				
Initialement prévu le :	06/03/2022	Heure :	15h00	Terrain :	Stade G.GAILLARD à ST MARTIN Mt
Aura lieu le :	06/03/2022	Heure :	12h30	Terrain :	Stade G.GAILLARD à ST MARTIN Mt
Commentaire :	Rencontre D2 à 15h00.				

Compétition :	D4	Poule :	B	N° de match :	23563867
Rencontre :	Belley Cs 2 – Côt. Meximieux Villieu 1				
Initialement prévu le :	12/03/2022	Heure :	20h00	Terrain :	Stade P. CHASTEL à BELLEY
Aura lieu le :	13/03/2022	Heure :	15h00	Terrain :	Stade P. CHASTEL à BELLEY
Commentaire :	Problème d'éclairage				

Compétition :	D5	Poule :	B	N° de match :	24396979
Rencontre :	Chaneins ISN Fc 1 – Foot Trois Rivières 2				
Initialement prévu le :	13/03/2022	Heure :	15h00	Terrain :	Complexe sportif à MONTMERLE
Aura lieu le :	<u>12/03/2022</u>	Heure :	<u>20h00</u>	Terrain :	Complexe sportif à MONTMERLE
Commentaire :	Accord des 2 clubs				

INFORMATION IMPORTANTE A L'ISSUE DE LA SAISON 2021/2022

La modification de l'article 24 a été validée lors de la réunion du Comité de Direction du 28 Février 2022

ARTICLE 24 – Accessions - Descentes

D1 - 14 équipes

Classement : selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

D2 - 26 équipes (2 poules de 13)

Classement : selon Art. 23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 4 montées, les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 3 montées, le premier de chaque poule + le meilleur deuxième.
- Pour 2 montées, le premier de chaque poule.

DESCENDANTS

- Pour 8 descendants, les 4 derniers de chaque poule.
- Pour 9 descendants, les 4 derniers de chaque poule + le moins bon antépénultième.
- Pour 10 descendants, les 5 derniers de chaque poule.

D3 - 37 équipes (2 poules de 12 + 1 poule de 13)

Classement : selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 6 montées, les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 5 montées, le premier de chaque poule + les 2 meilleurs deuxièmes.
- Pour 4 montées le premier de chaque poule + le meilleur deuxième.
- Pour 3 montées le premier de chaque poule.

DESCENDANTS

- Pour 10 descendants, les 3 derniers de chaque poule + le moins bon pré-antépénultième.
- Pour 11 descendants, les 3 derniers de chaque poule + les 2 moins bon antépénultième.

D4 - 48 équipes (4 poules de 12)

Classement : Dans chaque poule selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS

- Pour 8 montées les 2 premiers de chaque poule.
- Pour 7 montées le 1^{er} de chaque poule + les 3 meilleurs 2^{ème} de chaque poule.
- Pour 6 montées le 1^{er} de chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} de chaque poule.
- Pour 5 montées le 1^{er} de chaque poule + le meilleur 2^{ème} de chaque poule.
- Pour 4 montées le 1^{er} de chaque poule + le meilleur 2^{ème} de chaque poule.

DESCENDANTS

- Pour 10 descendants les 2 derniers de chaque poule + les 2 moins bons antépénultièmes.
- Pour 11 descendants les 2 derniers de chaque poule + les 3 moins bons antépénultièmes.
- Pour 12 descendants les 3 derniers de chaque poule.

D5 - X équipes

Première phase : X poules de 6 équipes en match aller-retour.

Deuxième phase : 4 ou 5 poules de 6 équipes au premier niveau.

X poules de 8 à 10 équipes au deuxième niveau.

Classement : Dans chaque poule selon Art.23 des présents règlements.

Accessions et descentes : se reporter au tableau.

MONTANTS (saison 2021/2022 – 4 poules)

Pour 8 montées les 2 premiers de chaque poule.

Pour 7 montées le premier de chaque poule et les 3 meilleurs seconds

Pour 6 montées le premier de chaque poule et les 2 meilleurs seconds

Pour 5 montées le premier de chaque poule et le meilleur second.

PREVISION DE MONTEES - DESCENTES JUIN 2022

Une Poule de 14						
D1	14	14	14	14	14	14
Montent en R3	-2	-2	-2	-2	-2	-2
Descendent de R3	0	1	2	3	4	5
Montent de D2	4	3	3	2	2	2
Descendent en D2	-4	-4	-5	-5	-6	-7
TOTAL	12	12	12	12	12	12
2 Poules de 13						
D2	26	26	26	26	26	26
Montent en D1	-4	-3	-3	-2	-2	-2
Descendent de D1	4	4	5	5	6	7
Montent de D3	6	6	5	4	3	3
Descendent en D3	-8	-9	-9	-9	-9	-10
TOTAL	24	24	24	24	24	24
2 poules de 12 et 1 poule de 13						
D3	37	37	37	37	37	37
Montent en D2	-6	-6	-5	-4	-3	-3
Descendent de D2	7	8	8	8	8	9
Montent de D4	8	8	7	6	5	4
Descendent en D4	-10	-11	-11	-11	-11	-11
TOTAL	36	36	36	36	36	36
4 Poules de 12						
D4	48	48	48	48	48	48
Montent en D3	-8	-8	-7	-6	-5	-4
Descendent de D3	10	11	11	11	11	11
Montent de D5	8	7	6	5	5	5
Descendent en D5	-10	-10	-10	-10	-11	-12
TOTAL	48	48	48	48	48	48
D5 1er NIVEAU	X	X	X	X	X	X
Montent en D4	-8	-7	-6	-5	-5	-5
Descendent de D4	10	10	10	10	11	12
TOTAL	X	X	X	X	X	X

COMMISSION COUPES

Réunion du 1 mars 2022

Suite aux matchs de championnat en retard reprogrammés le dimanche 27 février, les rencontres de coupes suivantes sont reportées :

Oyonnax Att 1 – Portes de l'Ain Sc1 reportée au mercredi 9 mars à 20h00.

Bourg Sud 2 – Ambérieu Fc 1 mercredi 2 mars 20h00

Marboz Esb 2 – Belley Cs 1 mercredi 2 mars 20h30.

Côtière Luénaz Fc 1 – Plaine Tonique Fc 1 mardi 15 mars 20h00.

Viriat Cs 3 – Culoz Grd Colombier Us 2 mercredi 2 mars 20h00

SPORTIVE JEUNES

Réunion du 1 mars 2022

Courriers :

Marboz Esb : inversion rencontre U15 D2 poule B du 6 mars.

Bresse Tonic Foot : accord pour inversion rencontre U15 D2 poule B.

Côtière Luénaz Fc : demande modification rencontre U15 D2 poule B du 6 mars.

Dombes Bresse Fc : accord pour modification rencontre U15 D2 poule B.

Foot Trois Rivières : modification terrain pour équipes U15 (entente avec Fareins Saône Vallée)

Fareins Saône Vallée Foot : confirmation modification terrain équipes U15.

Veyle Saône Fc : rencontre U15 D1 du 6 mars au stade municipal de ST ANDRE D'HUIRIAT.

St Denis en Bugey Fc : demande inversion rencontre U15 D3 poule G du 6 mars.

Valromey Cs : accord pour inversion rencontre U15 D3 poule G du 6 mars.

Bresse Nord Fc : rencontres U18 D3 poule E au stade municipal de ST JEAN sur REYSSOUZE.

Bresse Tonic Foot : rencontre U18 D3 poule D du 5 mars sur terrain de JAYAT.

Nantua Us : demande inversion rencontre U18 D4 poule G du 5 mars (pas de vestiaires disponibles)

St Denis les Bourg Ol. : demande inversion rencontre U18 D4 poule J (suite inversion D4 poule G) .

Marboz Esb : accord pour inversion rencontre D4 poule J du 5mars.

Plaine Revermont Foot : rencontres U18 D3 poule D au complexe Sportif à VAL REVERMONT

Centre Dombes Foot : rencontres U18 équipe 1 D3 poule E au stade municipal de DOMPIERRE sur Veyle.

----- rencontres U18 équipe 2 D4 poule I au stade municipal de ST PAUL de VARAX.

Modifications :

Compétition :	U15 D2	Poule :	B	N° de match :	24379406
Rencontre :	Marboz Esb 1 – Bresse Tonic F.1 <i>devient</i> Bresse Tonic F.1 – Marboz Esb 1				
Initialement prévu le :	06/03/2022	Heure :	10h00	Terrain :	Stade F.PIGUET à MARBOZ
Aura lieu le :	06/03/2022	Heure :	10h00	Terrain :	Stade des Brouilles à CURTAFOND
Commentaire	Accord des 2 clubs rencontre retour inversée.				

Compétition :	U15 D2	Poule :	B	N° de match :	24379407
Rencontre :	Côt. Luénaz Fc 1 – Dombes Bresse Fc 1				
Initialement prévu le :	06/03/2022	Heure :	10h00	Terrain :	Stade municipal de DAGNEUX
Aura lieu le :	05/03/2022	Heure :	15h00	Terrain :	Stade des Gravelles à La BOISSE
Commentaire	Accord des 2 clubs.				

Compétition : U15 D3 Poule : G N° de match : 24398932
Rencontre : **St Denis Amb.Fc 1 – Valromey Co Plateau 1** *devient* **Valromey Co Plateau 1 – St Denis Amb.Fc 1**
Initialement prévu le : 06/03/2022 Heure : 10h00 Terrain : Stade A.BERTHIER à ST DENIS en BUGEY
Aura lieu le : **06/03/2022** Heure : **10h00** Terrain : **Stade des Aberreaux à HAUTEVILLE**
Commentaire [Accord des 2 clubs rencontre retour inversée.](#)

Compétition : U18 D4 Poule : G N° de match : 24379128
Rencontre : **Nantua Us 1 – Ol.St Denis Brg 2** *devient* **Ol.St Denis Brg 2 – Nantua Us 1**
Initialement prévu le : 05/03/2022 Heure : 15h30 Terrain : Stade municipal NANTUA
Aura lieu le : 05/03/2022 Heure : 15h30 Terrain : **Stade municipal ST DENIS les BOURG**
Commentaire [rencontre retour inversée.](#)

Compétition : U18 D4 Poule : J N° de match : 24379267
Rencontre : **Ol.St Denis Brg 3 – Marboz Esb 2** *devient* **Marboz Esb 2 – Ol. St Denis Brg 3**
Initialement prévu le : 05/03/2022 Heure : 15h30 Terrain : Stade municipal ST DENIS les BOURG
Aura lieu le : 05/03/2022 Heure : 15h30 Terrain : **Stade F. PIGUET à MARBOZ**
Commentaire [Accord des 2 clubs rencontre retour inversée.](#)

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 1 mars 2022

Courriers :

Bresse Nord Fc : modification rencontre coupe de l'Ain

Bresse Foot01 : accord pour modification rencontre coupe de l'Ain.

Thoissey Esvs : demande pour modification rencontre du 12 mars (en attente réponse club adverse)

Bas Bugéy Rhône Ent. : retrait coupe de l'Ain.

Tours de coupe de l'Ain féminine : 6 mars ; 3 avril ; 8 mai ; finale 5 juin.

Confirmation engagements coupe de l'Ain au 28 février :

Attignat As

Bresse Foot01

Bresse Nord Fc

Curtafond Confrançon Fc

Essor Bresse Saône

Lagnieu Cs

Misérieux Trévoux As

Osr01-Prf

Priay FC

Mille Etangs Sc

Thoissey Esvs

Bas Bugéy Rhône -retrait-

Tour de cadrage :

Bresse Nord Fc – Bresse Foot01 samedi 5 mars 18h00 stade Municipal de ST JEAN sur REYSSOUZE.

Curtafond Confrançon Fc – Attignat As

Priay Fc – Osr01-Prf

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

FORMATIONS DE CADRES

TRIMESTRE 3 : MARS & AVRIL & MAI

CERTIFICATIONS : Samedi 16 Avril (District VIRIAT) – 9 Inscrits

CFF1 : 3 inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

F. BOURG EN BRESSE PERONANS 01

BIDIDI Philippe

AS MONTREAL LA CLUSE

CHERUBIN Kenny

SC PORTES DE L'AIN

GIROUD Romain

CFF2 : 2 inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

FC BRESSANS

RAMOS Juan

AS VEZERONCE HUERT

JUBAN Quentin

CFF3 : 5 inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BEN BRAHIM Aniss

AS ATTIGNAT

BOZONNET Thibault

US ANNECY LE VIEUX

SALERNO Andrea

ES GENAS AZIEU

MEISTER Mathias

ARCADE FOOT – PAYS LUNETIER

TETE Omar

Module U9 : Lundi 25 Avril et Mardi 26 Avril (ST MARTIN DU MONT) – 1 Inscrit

Pré-inscriptions effectuées :

AMBERIEU FC

ZEGHARI Nabil

Module U11 : Lundi 25 Avril et Mardi 26 Avril (BELLIGNAT) – 20 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

PLASTICS VALLEE FC

BOCQUILLOD Lucie
HAMMANI Mehdi
KHEFACHE Nassim
KOSE Habib
NAOUFAL Ali
RAIS Mohammed
ROSSI Joey
SAIOUD Ahmed
TOK Yasin
TREMBLAY Rémy
TURKER Mustafa
ZHOURI Mohamed Ayoub

AS MONTREAL LA CLUSE

CHEVALLIER Gaetan
FRANCO Florian
MARTINAND Hugo
MORGNIEU Léo

FC BORDS DE SAONE

DA SILVA GONCALVES Marianna

E. ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL

SANTOS RODRIGUES Leonardo

NURIEUX FC

BOCQUILLOD Maxime

CONCORDIA FC

BOEGLIN Sébastien

CF4 : Lundi 09, Mardi 10, Jeudi 12 et Vendredi 13 Mai (VIRIAT) – 4 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BEN BRAHIM Aniss

O. SUD REVERMONT 01

DIDION Marine

EL OUALI Sarah

AS MONTREAL LA CLUSE

CHERUBIN Kenny

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

PARCOURS U13 (Joueurs nés en 2009) : Listing des joueurs concernés pour les prochaines opérations

LISTING DES JOUEURS RETENUS POUR LES RASSEMBLEMENTS REGIONAUX DE MARS :

CLUB	NOM	Prénom	Date de naissance
AIN SUD	AKERMI	Zoubir	07/10/2009
AIN SUD	REPIQUET	Théo	15/08/2009
AIN SUD	ROSIER	Keyliann	07/12/2009
CS LAGNIEU	CHAUVIN	Joris	20/01/2009
ESB MARBOZ	DURAFOUR	Malo	06/01/2009
ESSOR BRESSE SAÔNE	POMMIER	Enzo	18/05/2009
FBBP 01	DIMITRIOU	Téo	14/01/2009
FBBP 01	GARNIER	Noam	01/03/2009
FBBP 01	DA SILVA	Tiago	14/04/2009
FBBP 01	GERBEAUD	Robinson	01/02/2009
FBBP 01	TIXIER	Louka	03/02/2009
FBBP 01	BUATOIS	Samuel	11/01/2009
FBBP 01	ARCHENY	Léo	02/12/2009
FBBP 01	DUQUE ESTRADA	Loucas	03/07/2009
FC VEYLE SAONE	JACQUET	Yael	20/03/2009

LISTING DES JOUEURS RETENUS POUR LE PARCOURS DE DETECTION DEPARTEMENTAL (Jeudi 28 Mars) :

CLUB	NOM	Prénom	Date de naissance
AIN SUD	AKERMI	Zoubir	07/10/2009
AIN SUD	REPIQUET	Théo	15/08/2009
AIN SUD	ROSIER	Keyliann	07/12/2009
CS LAGNIEU	CHAUVIN	Joris	20/01/2009
ESB MARBOZ	DURAFOUR	Malo	06/01/2009
ESSOR BRESSE SAÔNE	POMMIER	Enzo	18/05/2009
FBBP 01	DIMITRIOU	Téo	14/01/2009
FBBP 01	GARNIER	Noam	01/03/2009
FBBP 01	DA SILVA	Tiago	14/04/2009
FBBP 01	GERBEAUD	Robinson	01/02/2009
FBBP 01	TIXIER	Louka	03/02/2009
FBBP 01	BUATOIS	Samuel	11/01/2009
FBBP 01	ARCHENY	Léo	02/12/2009
FBBP 01	DUQUE ESTRADA	Loucas	03/07/2009
FC VEYLE SAONE	JACQUET	Yael	20/03/2009
CLUB	NOM	Prénom	Date de naissance
AIN SUD	MALERBA	Théo	19/08/2009
AIN SUD	ANDRIETTI	Tom	12/01/2009
AIN SUD	VINCIGUERRA	Tom	25/09/2009
AS MISERIEUX TREVoux	HUSSON	Camille	16/07/2009
BOURG SUD	BIHI	Ziane	21/01/2009
CS LAGNIEU	AZDADI	Omar	22/06/2009
CS LAGNIEU	MARTIN	Yanis	07/04/2009
CS VALROMEY	GALVAO	Bastien	19/09/2009
CS VIRIAT	BERGER	Noa	16/08/2009
ESSOR BRESSE SAÔNE	BOZONNET	Jordan	30/03/2009
FBBP 01	FACHINETTI	Timéo	10/03/2009
FBBP 01	BARTOLOMEU PEREIRA	Jules	04/08/2009
FBBP 01	HASANI	Ensar	18/05/2009
FBBP 01	YASAR	Alperen	23/07/2009
FBBP 01	EL OTHMANI	Iyed	03/12/2009
FC BRESSANS	SAINT SULPICE	Dylan	23/01/2009
FC SERRIERES VILLEBOIS	MATHEVET	Tylann	24/10/2009
GJ VALSERHONE	DA SILVA SA	Gabriel	29/01/2009
GJ VALSERHONE	ZERABA	Imad	17/02/2009
GJ VALSERHONE	MAYET	Oscar	18/08/2009
JASSANS-FRANS-FOOT	FRAGNAUD	Maël	04/04/2009
PLASTICS VALLEE FC	HARBOUCHE	Ayoub	25/07/2009
SAINT DENIS AMBUTRIX FC	LAPERROUSE	Maxens	29/12/2009
US REPLONGES	DEGRANGE	Valentin	13/08/2009

LISTING DES JOUEURS CONVOQUES POUR LE PROCHAIN RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL A VIRIAT le MERCREDI 9 MARS PROCHAIN :

CLUB	NOM	Prénom	Date de naissance
BRESSE FOOT 01	BESSARD	Noé	22/11/2009
CENTRE DOMBES	MONTRADE	Lucas	04/03/2009
CENTRE DOMBES	BELDJOUDI	Nathan	14/05/2009
COTIERE MV	CALARD	Hugo	09/02/2009
COTIERE MV	HENRIQUES	Lisandro	13/10/2009
CS VIRIAT	GRENIER	Tony	11/02/2009
CS VIRIAT	TUET	Simon	09/08/2009
ESB MARBOZ	DEVILLAIN	Yanis	18/07/2009
ESB MARBOZ	RATTON	Louis	25/11/2009
ESB MARBOZ	PARMENTIER	Mickael	07/09/2009
FC BRESSE NORD	FLEURY	Thibault	26/02/2009
FC BRESSE NORD	THEVENARD	Mael	25/05/2009
FC DOMBES BRESSE	SOUPE	Illan	17/06/2009
FC DOMBES BRESSE	BOUBAKER	Nidhal	27/05/2009

FC MAS RILLIER	ARBANT	Tom	24/12/2009
FC VEYLE SAONE	TROMPARENT	Maxence	26/03/2009
GJ VALSERHONE	BEL ARBI	Ayoub	06/07/2009
GJ VALSERHONE	SNOUSSI	Amir	08/03/2009
GJ VALSERHONE	MULOT	Jérémy	07/01/2009
GJ VALSERHONE	FERREIRA DE OLIVEIRA	Matteo	23/07/2009
GJ VALSERHONE	GALINDO CARLIER	Hugo	01/05/2009
GJ VALSERHONE	BRUNET	Axel	01/05/2009
O. SUD REVERMONT 01	LARISSE PIGNIER	Kilian	06/04/2009
O. SUD REVERMONT 01	GURAN	Rémi	25/07/2009
PLASTICS VALLEE FC	DJELLOUL	Salman	08/08/2009
PLASTICS VALLEE FC	SAYLAN	Semih	22/11/2009
PLASTICS VALLEE FC	KETTAF	Hocine	20/07/2009
PLASTICS VALLEE FC	BEN RAHMOUN	Yaniss	20/02/2009
ST DENIS LES BOURG	PAJOT	William	23/12/2009
US ARBENT MARCHON	EL MOKADEM	Youcef	16/12/2009
US ARBENT MARCHON	BELHAJ	Saiffedine	11/12/2009
US REPLONGES	CHARBON	Léo	16/02/2009
US REPLONGES	DURAND	Louis	16/04/2009

**LISTING DES JOUEURS CONVOQUES POUR LE PROCHAIN RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL A VIRIAT Le
MERCREDI 16 MARS PROCHAIN :**

CLUB	NOM	Prénom	Date de naissance
AIN SUD	GOURMELEN	Maxime	07/05/2009
AIN SUD	XHAFERAJ	KEVIN	29/10/2021
AIN SUD	BUISSON	UGO	01/10/2009
AIN SUD	BELLANCE	Ethan	16/02/2021
AIN SUD	PEREIRA	Mathéo	13/10/2009
AIN SUD	CLUZEAU	Abel	07/10/2009
AMBERIEU FC	ZEQIRI	Orik	13/04/2009
AS MISERIEUX TREVOUX	MAGALHAES	Noah	05/01/2009
AS MISERIEUX TREVOUX	MARMAIN	Nathan	13/03/2009
AS MISERIEUX TREVOUX	LOISON	Achille	11/09/2009
AS MISERIEUX TREVOUX	APPETITI	Jocelyn	10/03/2009
AS MISERIEUX TREVOUX	RHIMI	Rayan	20/10/2009
AS MISERIEUX TREVOUX	HAOUY	Baptiste	01/09/2009
AS MONTREAL LA CLUSE	EL KAMLI	Adam	23/06/2009
AS MONTREAL LA CLUSE	HAMADI	Mohamed	26/09/2009
AS MONTREAL LA CLUSE	ISIKSOY	Kerem	30/06/2009
AS MONTREAL LA CLUSE	PEDROSA	Matheo	10/04/2009
AS MONTREAL LA CLUSE	INIGO	Mathias	18/04/2009
BOURG SUD	MIHRA	Safouan	26/03/2009
BOURG SUD	EL BOUJADI	Naoufel	11/12/2009
BOURG SUD	GAY	Tristan	07/09/2009
BOURG SUD	CARVALHO CORREIA	Yannick	19/08/2009
CS BELLEY	NURY	Charles	05/03/2009
CS LAGNIEU	CALARD	Evann	11/03/2009
CS LAGNIEU	MAMMOLITI	Théo	31/07/2009
CS VALROMEY	PESENTI	Arthur	16/06/2009
CS VALROMEY	CHAMEY	Tao	05/07/2009
ESSOR BRESSE SAÔNE	BERRY	Mathis	25/01/2009
ESSOR BRESSE SAÔNE	PARNALAND	Tom	03/02/2009
ESSOR BRESSE SAÔNE	ZACCAGNINO	Andrea	07/08/2009
FBBP 01	DELAIGUE	Timothee	21/01/2009
FBBP 01	CARNEIRO DE SOUSA	Timéo	17/02/2009

DEVELOPPEMENT des PRATIQUES

Challenge départemental U11 – samedi 11 juin 2022 à Chalamont

Toutes les informations sur le site

N°	Nom du Canton	Communes composant le canton	Clubs présents sur le canton avec une équipe U11	Equipes engagées au 02 mars 2022
1	Ambérieu-en-Bugey	L'Abergement-de-Varey, Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Arandas, Argis, Bettant, Château-Gaillard, Clezyrieu, Conand, Douvres, Nivollet-Montgriffon, Oncieu, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Maurice-de-Rémens, Saint-Rambert-en-Bugey, Torcieu, Vaux-en-Bugey.	Ambérieu FC, St Denis Ambutrix, JS Bettant, Vaux en Bugey, Ambronay St Jean Le Vieux	
2	Attignat	Attignat, Béréziat, Buellas, Confrançon, Cras-sur-Reyssouze, Curtafond, Etrez, Foissiat, Javat, Malfretaz, Marsonnas, Montcel, Montracol, Montreval-en-Bresse, Polliat, Saint-Didier-d'Aussiat, Saint-Martin-le-Châtel, Saint-Sulpice, Vandains.	Curtafond-Confrançon, Flaine Tonique, Foissiat Etrez, Bressans FC, Attignat	
3	Valserhône	Bellegarde-sur-Valserine, Billiat, Champfromier, Chanay, Châtillon-en-Michaille, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Lancrans, L'hôpital, Montanges, Plagne, Saint-Germain-de-Joux, Surjoux, Villes.	GJ Valserhône	1
4	Belley	Ambléon, Andert-et-Condou, Arbignieu, Belley, Brégnier-Cordon, Brens, La Burbanche, Ceyzérieu, Chazey-Bons, Cheignieu-la-Balme, Colomieu, Contrevoz, Conzieu, Cressin-Rochefort, Cuzieu, Flaxieu, Izieu, Lavours, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieu, Nattages, Parves, Peyrieu, Polliou, Prémeyzel, Fugieu, Rossillon, Saint-Benoît, Saint-Bois, Saint-Champ, Saint-Germain-les-Paroisses, Saint-Martin-de-Bavel, Virieu-le-Grand, Viriginin, Vongnes.	Belley, Peyrieu	
5	Bourg-en-Bresse-1	Viriat. La partie de la commune de Bourg-en-Bresse non incluse dans le canton de Bourg-en-Bresse-2.	Viriat, FO Bourg, Bourg Sud	
6	Bourg-en-Bresse-2	Péronnas, Saint-Denis-lès-Bourg, Saint-Rémy. La partie de la commune de Bourg-en-Bresse située à l'ouest et au sud d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg, ligne de chemin de fer Bourg-Mâcon, avenue des Anciens-Combattants, boulevard Paul-Bert jusqu'à la place Ferrier-Labalme, avenue Jean-Marie-Verne, rue de la Fraternité, rue Amédée-Fornet, rue Alfred-de-Vigny, avenue Jean-Marie-Verne, boulevard Paul-Valéry, rue Tony-Ferret, boulevard de Brou, ligne de chemin de fer Bourg-Bellegarde jusqu'à son intersection avec la rivière Reyssouze, cours d'eau Reyssouze jusqu'à la limite territoriale de la commune de Montagnat.	F. Bourg En Bresse Peronnas 01, St Denis les Bourg	
7	Ceyzériat	Certines, Ceyzériat, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, Dompierre-sur-Veyle, Drullat, Journans, Lent, Montagnat, Le Plantay, Revonnas, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Saint-Just, Saint-Martin-du-Mont, Saint-Nizier-le-Désert, Servas, Tossiat, La Tranchière, Versailleux, Villette-sur-Ain.	St Martin du Mont, Olympique Sud Revermont 01, Veyle Vieux Jonc, Châtillon la Palud, Centre Dombes	
8	Châtillon-sur-Chalaronne	L'Abergement-Clémenciat, La Chapelle-du-Châtelard, Châtillon-sur-Chalaronne, Condesiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Marlieux, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Neuville-les-Dames, Peyzieux-sur-Saône, Romans, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Germain-sur-Renon, Saint-Paul-de-Varax, Sandrans, Sulignat, Thoisse, Valeins.	3 Rivières, Thoisse, Dombes Bresse, St Etienne Sur Chalaronne	
9	Gex	Cessy, Divonne-les-Bains, Gex, Grilly, Sauvigny, Veronnex, Vesancy.	Veronnex Grilly Sauvigny, US Divonne, Pays de Gex	
10	Hauteville-Lompnes	Anglefort, Aranc, Armix, Artemare, Belmont-Luthézieu, Béon, Brénaz, Brénod, Chaley, Champagne-en-Valromey, Champdor, Chavornay, Chevillard, Condamine, Corbonod, Corcelles, Corlier, Cormaranche-en-Bugey, Culoz, Évosges, Le Grand-Abergement, Hauteville-Lompnes, Hostiaz, Hotonnes, Izenave, Lantensy, Lochieu, Lompnieu, Outriaz, Le Petit-Abergement, Prémillieu, Ruffieu, Seyssel, Songieu, Sutrieu, Talissieu, Tenay, Thézillieu, Vieu, Vieu-d'Izenave, Virieu-le-Petit.	Grand Colombier, COP Valromey	
11	Lagnieu	Bénonces, Blyes, Briord, Charnoz-sur-Ain, Chazey-sur-Ain, Groslee, Innimond, Lagnieu, Leyment, Lhuis, Lompnas, Loyettes, Marchamp, Montagnieu, Ordonnaz, Saint-Jean-de-Nost, Saint-Maurice-de-Gourdans, Saint-Sorlin-en-Bugey, Saint-Vulbas, Sainte-Julie, Saut-Brénaz, Seillonnaz, Serrières-de-Briord, Souclin, Villebois, Villeu-Les-Mollins.	Lagnieu, St Maurice de Gourdans, Serrières Villebois, Berges du Rhône, Leyment	
12	Meximieux	Balan, Bétigneux, Bourg-Saint-Christophe, Bressolles, Dagneux, Faramans, Joyeux, Meximieux, Le Montellier, Montleu, Pérouges, Fizay, Rignieux-le-Franc, Saint-Éloi, Sainte-Croix.	Bressolles, Cotière Meximieux	
13	Miribel	Beynost, La Boisse, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil, Tramoyes.	Ain Sud Foot, Le Mas Rillier, Cotière Luenaz	
14	Nantua	Apremont, Bârd-Géovreissiat, Bellefontaine, Bellignat, Brion, Charix, Échallon, Géovreissat, Groissiat, Lalleyriat, Maillat, Martignat, Montréal-la-Cluse, Nantua, Les Neyrolles, Le Poizat, Port, Saint-Martin-du-Frêne.	Montréal La Cluse, Nantua	
15	Oyonnax	Arbent, Oyonnax.	Arbent, Veyziat, Plastics Vallée	
16	Pont-d'Ain	Bolozon, Boyeux-Saint-Jérôme, Ceignes, Cerdon, Challes-la-Montagne, Dortan, Izernore, Jujurieux, Labalme, Leyssard, Matafelon-Granges, Mérignat, Neuville-sur-Ain, Nurieux-Volognat, Peyriat, Poncin, Pont-d'Ain, Priay, Saint-Alban, Saint-Jean-le-Vieux, Samognat, Serrières-sur-Ain, Sonthonnax-la-Montagne, Varambon.	Groupement Jeunes Haut Bugey, Ol. Rives de l'Ain, Dortan, Priay	
17	Replonges	Arbigny, Asnières-sur-Saône, Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Boisse, Boz, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Cortes, Curciat-Denpailon, Dornartin, Feillens, Gorrevod, Lescheroux, Mantenay-Montlin, Manziat, Ozan, Pont-de-Vaux, Replonges, Reyssouze, Saint-André-de-Bâgé, Saint-Bénigne, Saint-Etienne-sur-Reyssouze, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Saint-Trivier-de-Courtes, Sermoyer, Servignat, Vernoux, Vescours, Vésines.	Feillens, Replonges, Manziat, Bagé, Essor Bresse Saône, Bresse Nord, Bresse Foot	2
18	Saint-Étienne-du-Bois	Beaupont, Bény, Bohas-Meyriat-Rignat, Chavannes-sur-Suran, Cize, Coligny, Cormoz, Corveissiat, Courmangoux, Domsure, Drom, Germagnat, Grand-Corent, Hautecourt-Romanèche, Jasseron, Marboz, Meillonas, Prazoux, Poullat, Pressiat, Ramasse, Saint-Étienne-du-Bois, Salavre, Simandre-sur-Suran, Treffort-Cuisiat, Verjon, Villemotier, Villeversure.	Marboz, Plaine Revermont Foot, Hautecourt	
19	Saint-Genis-Pouilly	Ferney-Voltaire, Ornex, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly.	AS Prévessins Moëns	
20	Thoiry	Challex, Chevry, Chézery-Forens, Collonges, Crozet, Echénevex, Farges, Léaz, Lélex, Mijoux, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville, Ségny, Sergy, Thoiry.	US Challex, Echénevex Segny Chevry O., Foot Sud Gessien	
21	Trévoux	Beauregard, Frans, Jassans-Riottier, Massieux, Msérieux, Parcieux, Reyrieux, Saint-Bernard, Saint-Didier-de-Formans, Sainte-Euphémie, Toussieux, Trévoux.	Msérieux Trévoux, Jassans, Reyrieux, St Didier de Formans, Bords de Saône	
22	Villars-les-Dombes	Ambérieu-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Baneins, Birieux, Bouligneux, Chaleins, Chaneins, Civrieux, Fareins, Francheleins, Lapeyrouse, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Monnay, Monthieux, Rancé, Relevant, Saint-André-de-Corcy, Saint-Jean-de-Thurigneux, Saint-Marcel, Saint-Trivier-sur-Moignans, Sainte-Olive, Savigneux, Villars-les-Dombes, Villeneuve.	Fareins Saône Vallée, Portes de l'Ain, Mille Etangs	
23	Vonnas	Bey, Biziat, Chanoz-Châtenay, Chaveyriat, Cormaranche-sur-Saône, Crottet, Cruzilles-lès-Mépillat, Grièges, Laiz, Méziat, Perrex, Pont-de-Veyle, Saint-André-d'Huiriat, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Veyle, Saint-Julien-sur-Veyle, Saint-Laurent-sur-Saône, Vonnas.	St Laurent, Bord de Veyle, Veyle Saône, St Cyr, Grièges Pont de Veyle	
TOTAL				3

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Frédéric Debost – Patrick Teppe – Pierre Benoit - Patrick Chêne

Pour trouver les informations concernant le Foot Réduit sur « INFORMATIONS FOOT REDUIT »

Calendriers U7, U9, Festival 2^e tour, Montées Descentes U13, Feuilles de match, Règlements, Coordonnées des Educateurs ...

U13

Championnat U13 :

Vous trouvez sur le site le calendrier U13 (Rubrique Championnat)

Début des rencontres U13 à 13 h 30 :

Sauf à

St Julien / Reyssouze (Bresse Nord) début à 14 heures

Polliat : (Bressans FC) à 14 heures

En cas d'annulation d'une rencontre, vous pouvez après accord avec l'équipe adverse :

Inverser la rencontre

La reporter à un soir de la semaine

Modifications :

Poule A : Changement d'Horaire

Journée du 5 Mars 2022 : Bourg en Bresse Péronnas 2 reçoit Bresse Nord 1 à **13 Heures** à Péronnas (Municipal).

Poule C : Misérieux Trévoux 2 remplace CO Plateau Valromey 1

Poule E : Changement d'Horaire

Journée du Mars 2022 : Bresse Tonic Foot 2 reçoit Centre Dombes 1 à **15 H** à Montrevel (L'Huppe).

Poule F : Changement d'heure

Journée du 26 Mars 2022 : Ain Sud Foot 3 reçoit Bressans FC 2 à **15 h 30**.

Journée du 21 Mai 2022 : Ain Sud Foot 3 reçoit Plaine Revermont Foot 1 à **15 h 30**

Poule G : changement d'heure

Journée du 5 Mars 2022 : GJ Valserhône 3 reçoit Montréal 5 fém à **10 h** à Bellegarde (stade Roger Petit).

Inversion d'une rencontre

Journée du 5 Mars 2022 : GJ Valserhône 4 reçoit Nantua 1 à 13 h 30 à Bellegarde (Roger Petit)

Poule H : CO Plateau Valromey 1 remplace Misérieux Trévoux 2

Poule J : Changement d'Horaire

Journée du 5 Mars 2022 : Bresse Tonic Foot 3 reçoit Veyle Saône 3 à **15 h** à Montrevel (L'Huppe).

Poule K : Inversion des équipes Marboz 2 et St Martin du Mont

Journée du 5 Mars 2022 : Marboz 2 reçoit OL Sud Revermont 3 à Marboz à 13 h 30.

Veyle Saône 2 reçoit St Martin du Mont 1 à Laiz à 13 h 30.

Poule L : Retrait de GJ Valserhône 5

La poule se retrouve avec 2 exempts chaque samedi sauf la dernière journée. Nous vous proposons que ceux-ci se rencontrent.

Nous ne pouvons pas saisir ces rencontres sur Footclubs. Merci de nous envoyer la feuille de match par mail.

Après entente avec le club adverse, vous pouvez modifier le lieu de la rencontre.

Journée du 5 Mars 2022 : Arbent 3 – Nantua 2 (Nantua ne peut pas recevoir)

Journée du 12 Mars 2022 : Arbent 4 – Veyziat 1

Journée du 19 Mars 2022 : Dortan 1 – Arbent 3

Journée du 26 Mars 2022 : Dortan 2 – Arbent 4

Journée du 9 Avril 2022 : Veyziat 1 – Dortan 1

Journée du 14 Mai 2022 : Nantua 2 – Dortan 2

Poule P : Retrait de Marboz 3 qui est remplacé par St Martin du Mont 2 afin que la poule conserve 7 équipes.

Journée du 5 Mars 2022 : St Martin du Mont 2 est exempt

Rappel concernant l'arbitrage

L'arbitrage est assuré de préférence par un jeune licencié du club recevant, à défaut par un jeune licencié du club adverse ou par un dirigeant licencié d'un des 2 clubs.

Lorsque vous avez des remplaçants, il vous est demandé d'en utiliser un comme Arbitre Assistant en le changeant toutes les 15 minutes lors de la pause « coaching » qui ne dure que 2 minutes maximum. Cette demande est obligatoire pour les équipes évoluant en D1 seconde et troisième phase comme elle l'est pour celles qui évolueront en Critérium de Ligue.

Feuille de match

A partir du 5 Mars, il y aura une feuille de match informatisée pour les U13.

Celle-ci doit être validée avant l'heure de début du match parue sur le site.

Festival U13 Pitch

Qualifiés pour la finale Départementale qui se déroulera à Bellignat le 2 Avril 2022.

- GJ Valserhône, Plastics Vallée, Belley CS, Replonges, OL Sud Revermont, Misérieux Trévoux, Jassans Frans, Montréal, Bourg Sud, Thoisy, Arbent, Bresse Tonic Foot, Lagnieu, Bourg en Bresse Péronnas 01, Viriat, Ain Sud Foot.

U11

Championnat U11 :

Début des rencontres U11 à 10 h

Lorsqu'il y a des U11 et des U9 sur un même lieu, nous mettons les U11 à 11 heures et les U9 à 9 h 30. **Vous pouvez si vous le désirez jouer toutes les rencontres à 10 heures. Merci de nous le préciser par mail.**

En cas d'annulation d'une rencontre, vous pouvez après accord avec l'équipe adverse :
Inverser la rencontre

Pas de report de rencontre U11

Les clubs peuvent s'entendre pour la jouer un soir de semaine et le club recevant nous envoie la feuille de match par mail.

Possibilité qu'il y ait des rencontres programmées à 9 h 30 et /ou 11h

Vous trouvez sur le site le calendrier U11 (Rubrique Championnat)

Il y a des poules de 12 et 10 équipes mais seules les 7 premières journées se dérouleront.

Attention, il peut y avoir des modifications (Changement de lieu, d'horaire, ...)

Modifications :

Poule C : Bourg Sud 1 remplace l'Exempt.

Journée du 5 Mars 2022 : Veyle Vieux Jonc 1 reçoit Bourg Sud 1 à 13 h 30 à St André sur Vieux Jonc.

Poule E : Exempt remplace Bourg Sud 1

Journée du 5 Mars 2022 : Ol. Sud Revermont 2 est exempt.

Poule F : Culoz Grand Colombier 1 remplace l'Exempt.

Poule L : Exempt remplace Culoz Grand Colombier 1.

Poule N : Changement de lieu

Les rencontres de Berges du Rhône 3 et 4 se déroulent à Loyettes jusqu'à la fin de saison.

Journée du 5 Mars 2022 : Berges du Rhône 3 reçoit Côtière MV 3 à Loyettes à 13 h 30.
Berges du Rhône 4 reçoit Le Mas Rillier 3 à Loyettes à 13 h 30.

Feuille de match

Le club recevant les imprime. Il saisit le résultat et scanne la feuille de match (avec une feuille annexe) par l'intermédiaire de Footclubs.

Arbitrage

Les rencontres U11 doivent être arbitrées.

Soit par :
Un jeune du club recevant
Un dirigeant d'une des 2 équipes
Un éducateur d'une des 2 équipes

U9

Championnat U9 :

Début des plateaux U9 à 10 h ou 9h 30

Lorsqu'il y a des U11 et des U9 sur un même lieu, nous mettons les U11 à 11 heures et les U9 à 9 h 30.

Vous pouvez, si vous le désirez, jouer toutes les rencontres à 10 heures.

Merci de nous le préciser par mail.

Vous trouvez sur le site le calendrier U9 (Informations Foot Réduit) ainsi que le calendrier journée par journée.

Vous trouvez aussi le calendrier sur le site dans la rubrique Championnat.

Attention, il peut y avoir des modifications (Changement de lieu, d'horaire, ...)

Feuille de plateau

Utiliser les feuilles de plateau données lors des 2 saisons précédentes.

Ne saisir **qu'un seul résultat** qui vous permet de scanner la feuille de plateau (avec une feuille annexe) par l'intermédiaire de Footclubs.

Modifications :

Poule J : Les plateaux reçus par Hautecourt se déroulent à Villereversure.

Poule K : Changement de Lieu :

Journée du 5 Mars : le Plateau se déroulera à **St Martin du Fresne** à 10 heures.

Poule M : Changement de lieu

Journée du 5 Mars 2022 : Le plateau se déroulera à Nurieux à 10 heures.

Poule ZA : Changement d'Horaire

Journée du 5 Mars 2022 : Le plateau se déroulera à Curtafond à **11 heures**.

Poule ZE : Les plateaux reçus par Hautecourt se déroulent à Villereversure.

U7

Début des plateaux U7 à 10 h, 13h30, 14 h

Pas de report des plateaux

Les calendriers U7 connus à ce jour sont sur le site dans « Information Foot Réduit ».

Vous les trouverez aussi dans compétition en fin de semaine prochaine.

Feuille de plateau

Utiliser les feuilles de plateau données lors des 2 saisons précédentes.

Ne saisir **qu'un seul résultat** qui vous permet de scanner la feuille de plateau (avec une feuille annexe) par l'intermédiaire de Footclubs.

Merci de nous envoyer vos calendriers établis à l'issue de la formation des groupes lors des réunions « J'accompagne » de ce lundi 21 Février.

Modifications :

Bas Bugey : La Mairie d'Hauteville ne permettant pas le déroulement des rencontres, le Plateau de reprise prévu le 5 Mars 2022 se déroulera à Belley avec toutes les équipes.

Réunion avec les éducateurs pour finaliser un calendrier à 13 h 30.

Début du plateau à 14 heures

Haut Bugey :

Poule R : Changement de lieu

Journée du 5 Mars 2022 : Le plateau se déroulera à Châtillon en Michaille à 10 heures.

Les plateaux reçus par GJ Haut Bugey se dérouleront à Nurieux.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Aucune

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Terrain de Jassans NNI 011940101 vérifié le 24 février 2022 – rapport transmis le 28 février 2022 par la CDTIS à la ligue pour validation.
- Terrain de Trévoux NNI 014270102 vérifié le 25 février 2022 – rapport transmis le 01 mars 2022 par la CDTIS à la ligue pour validation.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées

- Saint Didier sur Chalaronne le 3 mars
- Vandeins le 08 mars
- Saint André d'Huriat semaine 11

Informations générales

Vestiaires : dispositions particulières

Pour les installations sportives existantes, le regroupement de deux vestiaires permettant de former un seul vestiaire plus vaste pour répondre aux spécifications d'un nouveau niveau de classement est autorisé. La réunion de ces vestiaires est réalisée en aménageant une ouverture de l'ordre d'1,80 m minimum en « liaison sèche ». De ce fait, le regroupement de deux vestiaires par une zone humide comme des douches ne peut pas être pris en compte.

A l'exception des installations de niveau T1, le bureau des délégués et l'espace médical peuvent être mutualisés pour plusieurs installations sous réserve que leurs dimensions correspondent au niveau de classement le plus haut des installations mutualisées.

En cas de présence de vestiaires joueurs en surnombre et pour les besoins du classement, des vestiaires joueurs peuvent être affectés à d'autres usages (vestiaire arbitre, local délégués ...) sous réserve qu'ils conviennent aux dispositions réglementaires.

Pour la CDTIS : JF JANNET